LES ZONES

Urbaines

Pour une meilleure lisibilité des plans la couleur du zonage n'est pas appliquée sur les voies et places

- ▨ UCe
- ▨ USP
- ▨ UPr
- ▨ URm
- ▨ UEa UEp UEl UEi
- ▨ UL
- ▨ URc
- ▨ UEc
- ▨ UPp
- ☐ Contour de zone
- ▨ URi

A urbaniser

- ▨ AUCe AURm AURc AURi
- ▨ AUL
- ▨ AUEa AUEp AUEl AUEi
- ▨ AU1-2 ou 3
- ▨ AUEc
- ▨ AUSP

Agricoles

- ▨ A

Naturelles

- ▨ N

AUTRES PRESCRIPTIONS

Equipements réseaux et emplacements réservés

- No Emplacements réservés pour ouvrage public ou installation d'intérêt général
- No Périmètre d'attente de projet
- No Emplacements réservés pour espace vert ou Continuité Ecologique
- No Localisation préférentielle pour équipement art.L.123-2-c)
- No Emplacements réservés pour voirie
- No Emplacements réservés pour cheminement piéton ou cycliste

Prescriptions relatives à la qualité du cadre de vie

- ▨ Espace Boisé Classé
- 🟩 Terrain Urbain Cultivé et Continuité Ecologique
- No Elément Bâti Patrimonial
- ○ Espace Boisé Classé Ponctuel Arbre remarquable
- ● Délimitation d'Espace de Pleine Terre
- No Périmètre d'Intérêt Patrimonial
- ▨ Plantation sur domaine public
- ▨ Espace Végétalisé à Valoriser

Prescriptions relatives à l'affectation des sols et la destination des constructions

- ▨ Richesse du sol et sous-sol
- No Secteur de Mixité Fonctionnelle
- ○ Bâtiments avec changement de destination possible

Prescriptions relatives à l'implantation des constructions

- ▦ Espace non aedificandi
- ▨ Marge de recul
- Ligne d'implantation
- Polygone d'implantation
- Continuité Obligatoire
- Discontinuité Obligatoire

Prescriptions relatives aux déplacements

- ▲ Débouché piétonnier
- ▲ Débouché de voirie
- Cheminement à préserver

- —+— Commune
- —+— Arrondissement
- ▭ Voir plan 2 000° ou plan masse
- No Voir orientations d'aménagement et de programmation

PLAN LOCAL
D'URBANISME
& DE L'HABITAT

PLU-H

DECLINAISON
COMMUNE

REVISION N°2
APPROBATION - 2019

FLEURIEU-SUR-SAONE

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT

C.2.2 - Zonages et autres prescriptions

Echelle : 1/2000

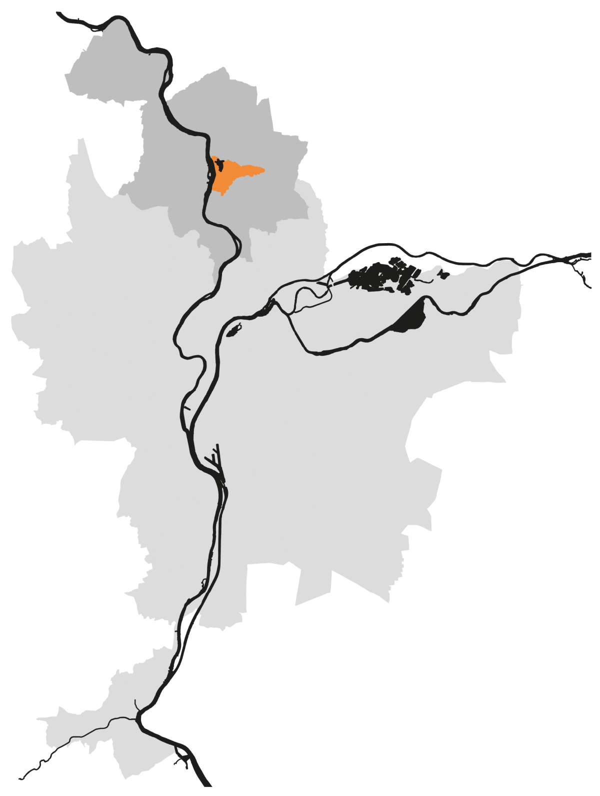

Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre grisé

OFFI_GDL_R2_DETAIL_ZONAGE_P_OFFICIEL_Q_FLEURIEU_S_SAONE 95-095856

GRANDLYON
la métropole

Agence d'Urbanisme
aire métropolitaine Lyonnaise

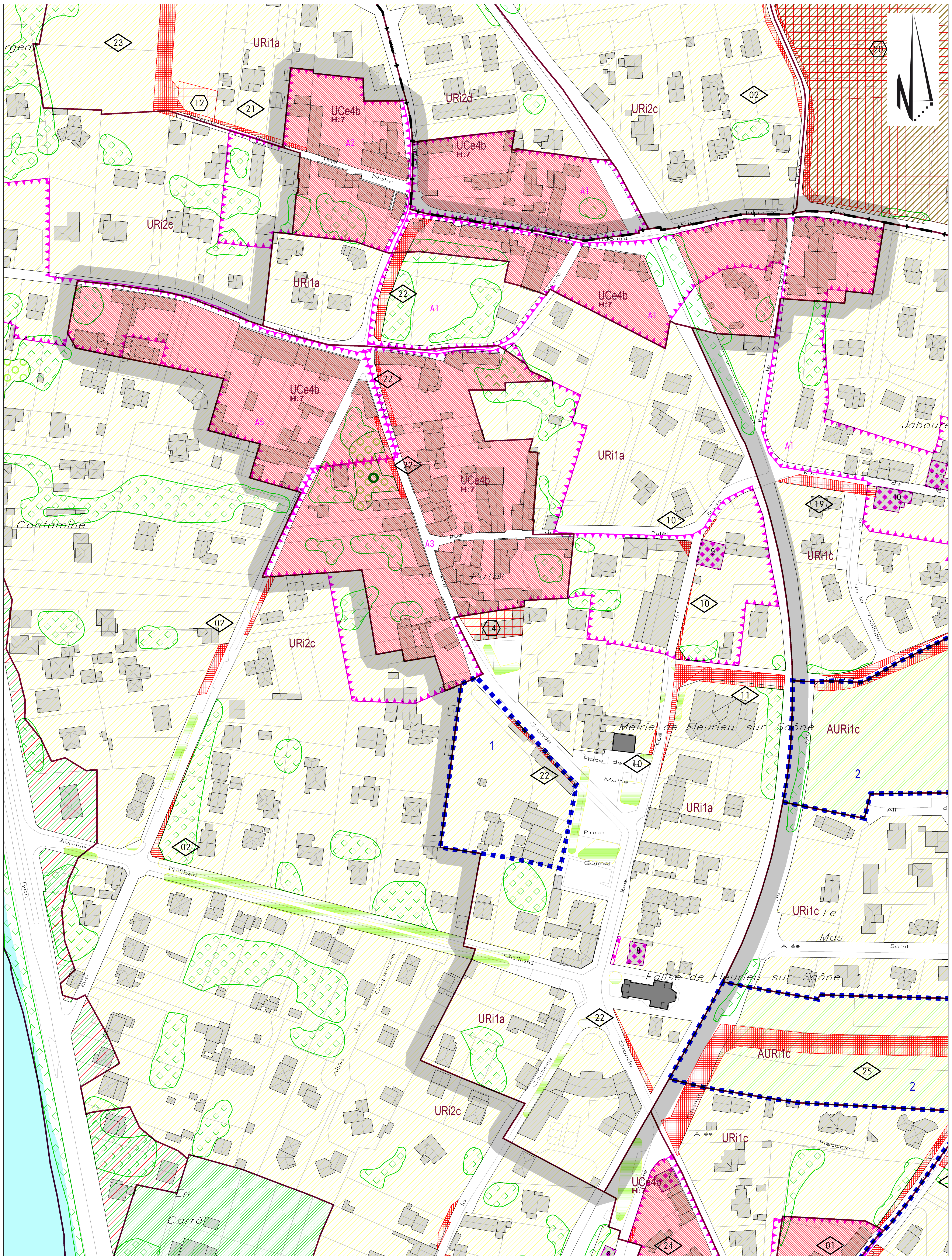
URi1a
23
12
21
UCe4b
H:7
A2
URi2d
02
URi2c
20
UCe4b
H:7
A1
URi2c
Noire
Tête
URi1a
22
A1
UCe4b
H:7
A1
UCe4b
H:7
A5
22
Contamine
22
UCe4b
H:7
URi1a
A3
Putet
10
19
URi1c
Jabouret
A1
9
10
14
02
URi2c
11
Mairie de Fleurieu-sur-Saône
AURi1c
1
Place de Mairie
10
22
2
URi1a
Grande
Place
Guimet
02
Philibert
Avenue
Lyon
Gaillard
Rue
URi1c
Le
Mas
Allée
Saint
Eglise de Fleurieu-sur-Saône
8
Coquelicots
des
Allée
URi1a
22
Grande
Cachette
URi2c
AURi1c
25
2
URi1c
Allée
Preconte
UCe4b
H:7
24
01
En
Carré

CENTRE